ETAT POLICIER

JOURNAL DU
15 MARS
2016

COBP

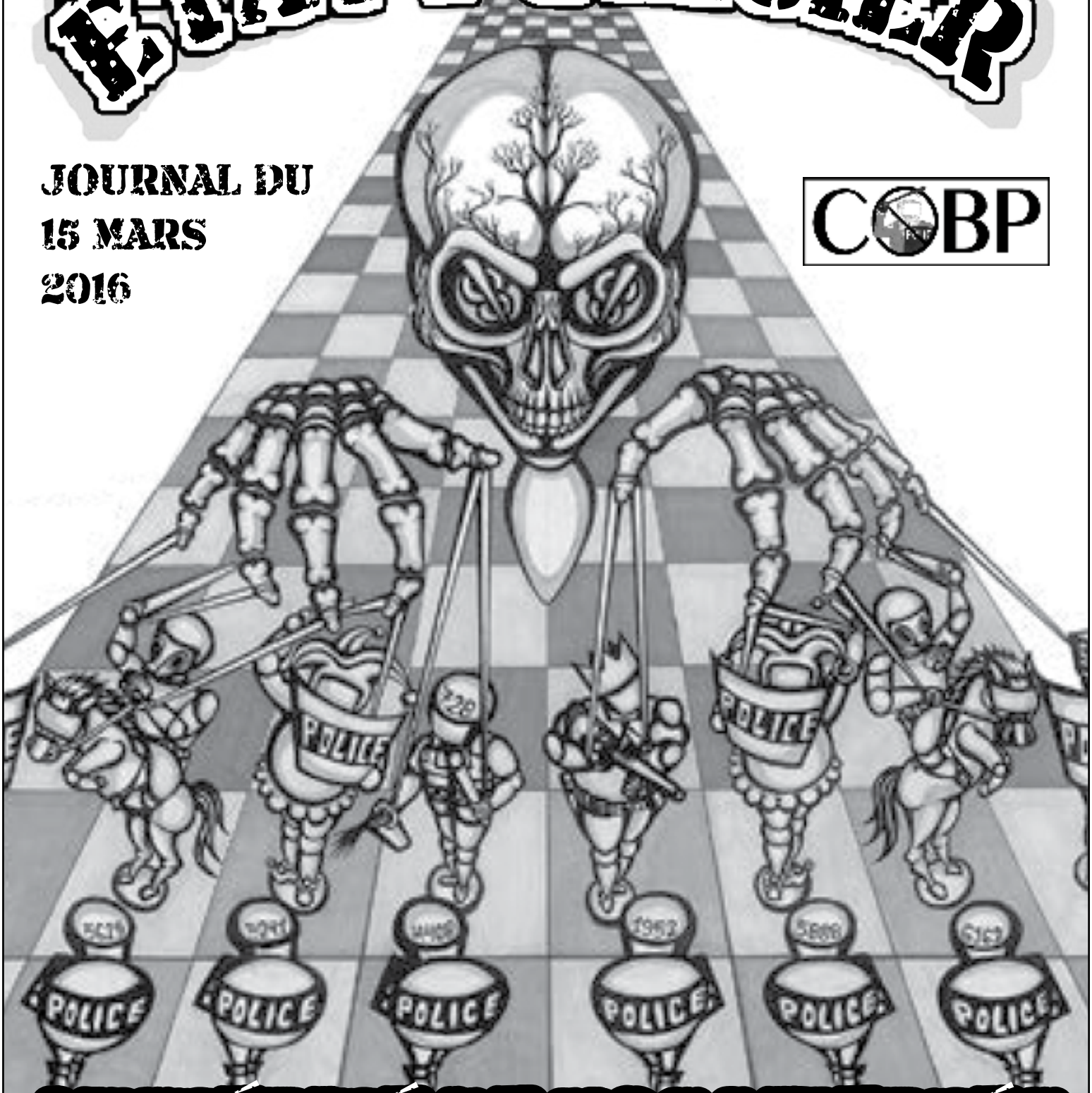

AUSTÉRITÉ DE NOS LIBERTÉS

20e Journée Internationale Contre la Brutalité Policière !

L'état policier, l'austérité de nos libertés !

Les politiques d'austérité touchent l'ensemble de la population, plus particulièrement, et plus durement, les personnes démunies de notre système. L'austérité est directement due au fait que nos élites politiques travaillent fort pour enrichir des compagnies privées choisies, en échange de financement, services, pression ou marchandage des lobbys… Les Lois spéciales sur les grèves et le code du travail sont des outils mis en place, soit pour éviter d'investir de l'argent dans les demandes de certains groupes, soit pour aider le patronat à contrôler les moyens de revendications des employé-e-s en restreignant le droit de grève afin de préserver la paix sociale (1). Plus nos gouvernements coupent dans les fonds destinés à aider la population, plus ils adoptent des lois liberticides, plus ils investissent d'argent en effectifs policiers et en « technologies policières » (2) (ce qui consiste à avoir des plus gros guns, des plus gros chars, pis du gaz en masse) pour être sûr de pouvoir faire respecter leurs lois débiles et répressives. Nous tendons hélas vers un état policier.

La brutalité policière a plusieurs visages. La violence physique est sans doute la plus visible et souvent la plus saisissante. Nous pouvons penser à ce père de famille de Châteauguay sans antécédent criminel, intercepté par la police pour avoir utilisé ses feux de détresse sans motif valable, qui s'est fait asperger de poivre de Cayenne alors qu'il se trouvait dans sa voiture avec ses enfants (3). Le cas de cet homme est un exemple parmi tant d'autres : rage au volant (4), coude cassé pour une ceinture de sécurité non mise dans un taxi (5), répression politique dans les manifestations (6), Mme Villanueva, qui pleure encore son fils, le cœur rempli d'indignation et de colère (7) ... Rappelons-nous aussi que des agents de police en civil et masqués ont essayé d'infiltrer une manifestation le 18 décembre dernier à Montréal. Ces agents ont fait preuve d'une grande violence physique et psychologique à l'égard des manifestants-es qui les avaient rapidement découverts, l'un d'eux allant même jusqu'à pointer dangereusement son arme à feu sur certains-es manifestant-e-s. Fidèle à lui-même, Ian Lafrenière, porc-parole du SPVM, donnera ensuite des informations erronées, jouera avec les mots et mentira pour protéger l'image des policier-e-s de Montréal (8). Et il ne faudrait surtout pas passer sous silence les 102 personnes afro-américaines tuées par la police au États-Unis seulement en 2015 qui mettent en relief le profilage racial sous toute sa forme que vivent les personnes racisées chez nos voisins du Sud et ici au Nord.

Très souvent, quand il y a relation de pouvoir, il y a abus. Les policier-e-s n'échappent pas à ces relations de pouvoir malsaines. Les dénonciations d'agressions physiques et sexuelles de la part de flics en service sur des femmes autochtones de Val-D'Or et

d'autres villes du Québec illustrent les graves ravages de cette culture de pouvoir et d'abus. Le directeur général de la SQ tente toutefois de minimiser les faits en affirmant qu'il n'y a pas de crise à Val-D'Or (9).

À cela se rajoute le fait que, l'impunité policière n'est plus à prouver. Un simple regard aux performances du comité de déontologie policière et du Directeur des poursuites criminelles et pénales nous permet de le constater. Les policier-e-s qui perdent leur emploi sont rares et les incohérences dans l'application des sanctions sont nombreuses, devenant ainsi une invitation au policier-e-s de continuer d'exercer des abus et de la brutalité.

La brutalité policière n'est que la pointe de l'iceberg des procédures abusives de la police, dont tout le monde peut être la cible. Par le profilage (racial, social, politique), certaines personnes subissent au quotidien harcèlement, intimidation et humiliation de la part des policier-e-s. Par l'utilisation de règlements municipaux, ce sont des centaines de personnes qui se sont vus brimer leurs droits à la liberté d'expression ; heureusement les victoires contre P6 et 500.1 nous rappellent qu'il est important de ne pas se laisser intimider par ces dits règlements.

Plusieurs actions, graffitis, textes, mises en scène, prouvent l'exaspération que la police provoque chez les gens. Par exemple, ce mannequin déguisé en police qui a été pendu à un viaduc avec une lettre de suicide le 15 mars 2015. Dans le cadre de la 20e journée internationale contre la brutalité policière, le COBP vous invite à participer aux différents événements organisés au cour
de la semaine contre la brutalité policière. Un BBQ organisé par IWW Montréal aura lieu le mardi, 15 mars au parc Lafontaine, coin Garnier et Rachel (heure à confirmer). Le lieu est choisi de façon à accueillir les familles et les gens de différents milieux qui souhaitent se joindre à nous pour s'exprimer sur la brutalité et la répression policière. La journée sera clôturée par la manifestation contre la brutalité policière, qui débutera au même endroit, à 20h. Bienvenue à toutes et à tous !

Le Collectif Opposé à la Brutalité Policière

(1)https://sitt.wordpress.com/
(2)http://plus.lapresse.ca/screens/9df1b8e0-5df5-4abb-b937-b573c954d24b%7C_0.html
(3)http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2015/12/22/006-enquete-policier-chateauguay-poivre-profilage-racial.shtml
(4)https://cobp.resist.ca/temoignage-de-brutalite-policiere/1448480178
(5)http://journalmetro.com/local/hochelaga-maisonneuve/901809/7-jours-de-suspension-pour-un-policier-qui-a-casse-le-cou-de-dune-femme/
(6)http://liguedesdroits.ca/wp-content/fichiers/rapport_manifestations_repressions_ldl.pdf
(7)http://journalmetro.com/local/montreal-nord/actualites/903051/lilian-mere-de-fredy-villanueva-tue-par-un-policier-je-ne-peux-pas-pardonner/
(8)https://cobp.resist.ca/documentation/le-spvm-les-mains-sales-et-ian-lafreni-re-dit-de-la-marde
(9)http://www.lapresse.ca/actualites/201510/27/01-4914394-il-ny-a-pas-de-crise-a-val-dor-selon-le-dg-de-la-sq.php?utm_categorieinterne=trafficdrivers&utm_contenuinterne=cyberpresse_vous_suggere_4913888_article_POS1

20th International Day Against Police Brutality!

Police state, austerity for our civil liberties!

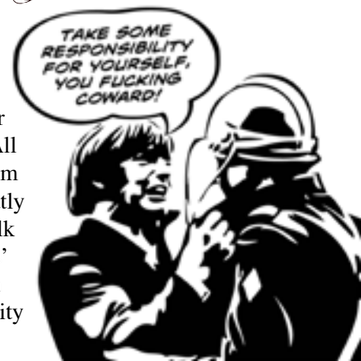

Austerity measures impact most of the population. Disproportionately, the least fortunate amongst us are the first to feel the effects of these measures. Austerity is directly caused by our political elites working to profit their allies, private corporations and multinational lobbyists. All this is done in an attempt to negotiate financing, services, set up deals or pleasing lobbyists from across the political arena... "Special" and Draconian anti-strike laws, the general plethora of fatly and lacking labor codes are established tools to dodge having to invest money into working folk and other likeminded groups, in order to take the side of bosses and help them control workers' demands by limiting their ability to strike! On the heels of this, the government rushes to slash the funding of programs aimed at helping the population, unemployment assistance, accessibility

to healthcare, education, just to name a few... Instead, they decide to forge laws untangling social safety nets, dismantling our civil liberties, and investing in police, citizen repression, and technology aimed at controlling and monitoring civilians, This all means, cops get big guns, big armored cars, lot's of gas, and a lot of legal power, all in the effort to force us to respect their ridiculous and repressive laws. These are the first steps towards a police state.

Police Brutality has many faces. Without a doubt, physical violence being one of the most noticeable, and striking aspect of it. We can think back to the family man, a man of color in chateauguay with no previous legal antecedents, stopped by the chateauguay police for having his hazard lights on. How he and his children, of which he was bringing to school that day, were assaulted by the police, doused in pepper spray, for nothing more than the color of his skin... Let us not forget that his case is nothing but one amongst countless others.

A flurry of broken bones, ruined lives, trauma, political, racial and gender repression. Let us not forget Mrs. Villanueva, still mourning her dead son, her heart full of indignation and anger... Let us not forget the undercover agents, dressed as civilians and masked. On the 18th of December, these agents conspired to harm and entrap peaceful protesters, going so far as to send someone to the hospital, another pulling his firearm on a crowd of marching citizens. With all of this, the SPVM's spokesperson, Ian Lafrenière, would later give us false, erroneous information, going so far as to lie to protect the image of Montreal Police officers... Let us certainly not forget that, or pass into silence, the 102 people of color whom died in 2015 by hands of American police officers. These are just symptoms of a greater issue, racial profiling and institutional racism is alive and well, whether in America, or here in the North. May those who have passed rest in power.

Often times, when there is a dynamic of power and authority, there are those willing to abuse of it. Police officers are not exempt from this somber and dangerous reality. When the indigenous women of Val-D'or in Quebec and others across the province and the country callout police officers for physical or sexual violence they have committed, we are consistently reminded about that overbearing authority. No sooner did the women of Val-D'or act against their police aggressors did we see the head of the SQ attempt to pacify and sweep the situation under the rug. He says there is no crisis in Val-D'or, the community there says otherwise...

In their eyes, police officers can do no harm. Professionalism leaves way to impunity. One needs simply look at the performances of Professional Ethics committee, rare are police officers sanctioned or reprimanded, rarer still are they fired. This simply shows other police officers that misconduct, abuse, and brutality is the norm. Police brutality is just the tip of the iceberg of rampant and abusive police oppression. Anyone can become a target of police oppression or brutality, whether racially, socially or politically. Some of us live our daily lives constantly harassed, intimidated and humiliated by the police, municipal laws used as tools for silencing our freedom of speech, removing us from our civil liberties and rights and subduing us to the authority of armed thugs. Thankfully, we are reminded that when we organize, victory can be achieved. The legal battles against p6 and 500.1 respectively remind us of that.

We can never be silenced. Graffiti, texts, theatrical pieces, and direct action are all forms of social expression folks have been using to show their exasperation with an abusive and repressive police force. Let's take for example the mannequin hung from an overpass, dressed to look like a police officer with a suicide note pinned to it's jacket on the 15th of march 2015...

On this 20th Anniversary of the International Day Against Police Brutality, the COBP.

Austérité et répression : la police en tant qu'outil politique

L'austérité semble rimer avec manifester. Il suffit de consulter les nouvelles de n'importe où dans le monde pour voir que chaque politique d'austérité se conclue par une protestion collective importante. Et par une répression policière équivalente. S'agit-il d'une situation nouvelle ? Ou bien d'un problème récurrent à chaque crise économique, sociale ou politique ?

1. Crises économiques et répression

L'économie traditionnelle est liée à la capacité d'un groupe de produire de la nourriture. Plus il y a de nourriture disponible, et plus le groupe peut libérer des gens pour faire autre chose, par exempe pour du travail artistique. Une crise a lieu lorsque cette capacité de produire de la nourriture est affectée, que ce soit à cause du climat, de la guerre, etc.

Lorsque la nourriture commence à manquer, les plus riches peuvent échanger leurs surplus pour avoir ce qui reste, alors que les plus pauvres se voient obligéEs de se serrer la ceinture. Cela pousse les moins fortunéEs à remettre en question le système économique en place. Les plus fortunéEs répliquent en mettant des règles répressives en place afin de conserver leurs privilèges, et de s'assurer que les plus pauvres se contentent des miettes. Le tout selon le sacro-saint principe de maintenir la loi et l'ordre.

1.1. Exemple du Japon du XIIIe siècle

Au XIIIe siècle, une famine généralisée s'est déclarée dans l'ensemble du Japon. Face à un manque criant de nourriture, la classe dirigeante a levé des armées pour attaquer les fermiers et fermières et leur prendre la nourriture produite, au point où l'un d'entre eux écrit "qu'en moins d'un mois, un cinquième des cultivateurs d'un domaine étaient morts". Lorsque des conditions favorables à l'agriculture sont revenues plus tard, la famine a néanmoins persisté, vu que ceux et celles qui savaient comment cultiver la terre étaient morte.

Afin de permettre aux plus pauvres de survivre et de continuer à cultiver les champs pour les plus riches, la classe dirigeante a permis, temporairement, l'achat d'êtres humains, l'esclavage. Une famille poussée à bout pouvait donc vendre un membre de la famille afin de survivre pour quelques jours de plus.

Lorsque le peuple a demandé l'abolition de l'esclavage par la suite, la classe dirigeant a refusé de revenir en arrière. Cette mesure "temporaire" a duré finalement près de 400 ans, et a encore laissé des traces dans la société japonaise actuelle.

1.2. Exemple de la France du XVIIIe siècle

Il ne faisait pas bon être paysan ou paysanne dans la France des années 1770s. Les récoltes des années 1773 et 1774 ayant été particulièrement mauvaises, il ne reste plus de grains dans les réseves des comtés en 1775. Par le passé, lorsqu'un événement similaire se produisait, le roi intervenait, et forçait les comtés plus chanceux à partager leur grain avec les comtés faisant face à la famine. Mais c'était sans compter la nouvelle invention économique de l'heure : le capitalisme.

En effet, en cette année 1775, le ministre Turgot décide de libéraliser les stocks de grain royaux, qui seront désormais soumis à la "main invisible" du capitalisme, espérant que les besoins du marché assurerait que le grain irait au bon endroit au bon moment. Hélas, les plus fortunéEs profitent de leur pouvoir d'achat supérieur pour s'emparer des stocks et pour spéculer sur leur valeur, faisant monter les prix du pain dans une bonne partie de la France.

À plusieurs endroits le peuple se révolte et pille les stocks des riches fermiers et fermières. On dénombre plus de 150 émeutes de ce genre pour la période d'avril à mai 1775 à Paris et dans l'est de la France. La revendication principale du peuple était de demander aux riches fermiers de prendre leur juste part plutôt que de l'accumuler et de spéculer pendant que le peuple meurt de faim.

Suite à ces troubles, la solution royale a été d'imposer une nouvelle police politique dans la ville de Paris, au point où un policier était assigné à chaque 545 habitantEs de la ville, soit le plus gros service de police d'Europe. On connait la suite : en 1789, le peuple s'empare de la Bastille, qui si elle n'était pas la prison principale du régime, représentait un des châteaux forts de la police de Paris.

2. Crises sociales et répression

La police occidentale moderne tire son origine d'un besoin d'une classe dirigeante de maintenir un statu quo politique qui lui est présentement favorable. Une crise sociale, c'est-à-dire un rejet par le peuple du système politique qui le gouverne, met en danger ce statu quo.

L'industrialisation de l'Europe a provoqué un exode massif des population vers les villes, et une augmentation drastique des inégalités entre riches et pauvres. Ces inégalités ont mené beaucoup de pays vers des crises sociales, et on constate que la création de la majorité des corps de police modernes coïncident avec certaines des crises les plus importantes.

2.2. La révolution de Juillet (Paris, 1830)

La police française a été fondée en 1829 dans un contexte de contestation grandissante envers le roi Charles X. Le roi tente en effet de limiter la portée de la charte des droits et libertés, le grand acquis de la révolution française. Notamment, le roi redonne les terres saisies par les révolutionnaires à ces anciens amis aristocrates, et limite l'accès au postes de députéEs. Face à la montée de la grogne populaire, Charles X annule la liberté la presse et utilise cette police nouvellement formée pour fermer les journaux encore en circulation. Les journaux s'unissent et publient ensemble "Dans la situation où nous sommes placés, l'obéissance cesse d'être un devoir". C'est la révolution.

Le peuple se soulève et se heurte à la police à coups de pavés. La police n'hésite que quelques heures avant de tirer dans la foule. Les révolutionnaires répliquent en s'armant et en barricadant les rues de Paris, tandis que le roi mobilise les 8000 soldats présents dans la ville. S'ensuit un massacre où plus de 700 révolutionnaires perdent la vie, mais finissent néanmoins par chasser le roi Charles X de France.

2.2. Robert Peel et les chartistes (Angleterre, 1839-1848)

La police métropolitaine de Londres a été fondée en 1829. Son objectif initial était de protéger la propriété privée, notamment les entrepôts près de la Tamise. Jusqu'à présent, la propriété privée était protégée par une police privée, mais plusieurs incidents où des policiers privés s'attaquait à des innocentEs ont forcé la main de la classe dirigeante, qui s'est vue obligée de créer un corps de police indépendant, payé par l'état. Afin de calmer la grogne populaire, Robert Peel s'est efforcé de distancer la police de l'armée, notamment en leur imposant le principe que le policier ou la policière doit être redevable de ses actes.

En pratique par contre, cette nouvelle police a beaucoup servi d'outil politique, notamment afin de silencer les chartistes. Le chartisme était un mouvement demandant une représentativité lors des élections parlementaires, qui était à ce moment limitées aux propriétaires. La vaste majorité du peuple n'avait donc pas le droit de vote, pas le droit de siéger comme députéEs, et n'aurait de toute manière pas les moyens financiers de survivre en travaillant comme députéE.

Les chartistes ont organisé plusieurs rassemblement, rameutant facilement des centaines de milliers de personnes. Une grève générale lancée en 1842 immobilisa une partie importante de l'économie anglaise, avec des demandes politiques similaires. L'état répondit en lançant la police sur les chartistes. La police métropolitaine de Londres fut mandaté pour "maintenir l'ordre public", ce qui a l'époque voulait dire chasser les chartistes des places publiques. Lors d'un manifestation prévue en 1848, la police de Londres rameutat près de 100,000 policiers temporaires afin d'éviter que le rassemblement chartiste résulte en une des révolution qui secouait l'Europe au même moment.

L'état a par la suite profité du nouvel outil qu'était la police pour implémenter d'urgence des lois répressives. Deux semaines après la manifestation de 1848, le parlement modifie les lois définissant la trahison afin d'inclure le mouvement chartiste, et plusieurs leaders présumés finissent déportés en Australie.

3. Austérité et répression

La mécanisation de l'industrie et la mondialisation de l'économie causent deux impacts majeurs aux travailleurs et travailleuses d'aujourd'hui. D'un côté, la mécanisation raréfie les emplois manuels traditionnels, créant une compétition féroce pour une poignée d'emplois qualifiés. D'un autre côté, la mondialisation fait que travailleurs et travailleuses se retrouvent en compétition les uns avec les autres pour les emplois qui restent.

Or, dans une société capitaliste, il faut absolument travailler pour se nourrir et se loger. L'état doit donc tout faire pour attirer les emplois chez elle, afin d'assurer un emploi pour chaque personne, et donc éviter la guerre civile. L'état se voit donc obligé de couper dans ses services afin de redistribuer aux entreprises, qui vont (peut-être) créer des emplois locaux. Le pouvoir échappe à la classe politique pour se trouver dans les mains des plus riches.

L'impact de cette "quatrième révolution" est clair : une poignée de possédantEs s'enrichissent, alors que ceux et celles qui travfaillent réellement s'appauvrissent. Cette montée des inégalités provoque donc une contestation populaire importante, qui s'accompagne d'une répression policière équivalente. Mais comment justifier d'investir dans la police, alors que l'état coupe dans tous ses services ?

Une partie de la réponse est dans le terrorisme. Bien que la police ne fasse pas de lutte anti-terorrisme, il est facile pour la classe dirigeante de justifier l'ajout de policiers afin d'augmenter la "sécurité". Par exemple, suites aux attentats de Paris en novembre dernier, le président Hollande a annoncé l'embauche de 5,000 nouveaux policiers et policières. La même chose est arrivée au Canada, où l'état a profité de l'attaque d'une personne pour faire passer des lois répressives qui légitment la surveillance du peuple par la police.

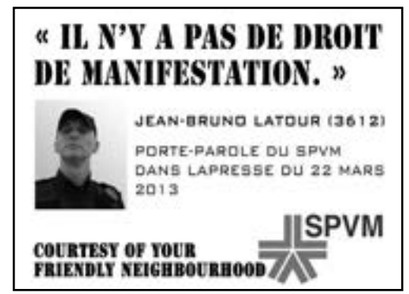

Une autre partie de la réponse se trouve dans la libéralisation de la sécurité privée. Face à un état en rétrécissement, les plus riches peuvent se permettre d'engager des agents de sécurité privés, qui bénéficient depuis plusieurs années de pouvoirs de plus en plus élargis. On note en particulier le droit dans certains endroits de tirer sur tout ce qui rentre sur une propriété privée (stand your ground), le droit de collecter des renseignements personnels et le droit de surveiller des lieux publics.

4. Conclusion

De tout ces événements, un fil commun se détache : la classe dirigeante vit de notre travail, et utilise la police afin de nous garder serviles. Les libertés qui ont été gagnées au prix du sang de nos ancêtes peuvent être éliminées du jour au lendemain afin de resserrer la mainmise des plus riches sur nos vies. La classe dirigeante parle de liberté, mais il s'agit d'une liberté qu'eux et elles seules peuvent se permettre, et qui se bâtit sur notre propre esclavage. Comme l'écrivent Micklethwait et Wooldridge : "It is about reviving the spirit of liberty by putting more emphasis on individual rights and less on social rights."

De tous temps, c'est la solidarité qui l'a emporté contre l'individualité de la classe dirigeante. C'est en travaillant ensemble que l'on peut faire reculer les riches et leurs milices, qu'elles soient politique, policière ou militaire. C'est en combattant ensemble que l'on peut créer une société dans laquelle nous voulons vivre.

"Japan to 1600: A social and economic history", William Wayne Farris (2009), p116.

Avec plus ou moins de succès. Le grain finissait souvent par pourrir dans un comté, alors que la famine règnait dans l'autre. Voir HYPERLINK "http://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-des-farines/"http://www.universalis.fr/encyclopedie/guerre-des-farines/

"Passion, Politics, and Philosophie: Rediscovering J.-P. Brissot", Leonore Loft (2002), p118. On note qu'avec 6000 policiers et policières, le SPVM atteint un ratio similaire pour la ville de Montréal : HYPERLINK "http://www.spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-effectifs"http://www.spvm.qc.ca/fr/Pages/Decouvrir-le-SPVM/Nos-effectifs

Voir HYPERLINK "https://fr.wikipedia.org/wiki/Protestation_des_44_journalistes_du_26_juillet_1830"https://fr.wikipedia.org/wiki/Protestation_des_44_journalistes_du_26_juillet_1830

"Nineteenth Century Europe", Michael Rapport (2005).

Voir HYPERLINK "https://en.wikipedia.org/wiki/Treason_Felony_Act_1848"https://en.wikipedia.org/wiki/Treason_Felony_Act_1848

Pour reprendre le terme du livre de chevet de Couillard, "The Fourth Revolution: The Global Race to Reinvent the State", Micklethwait & Wooldridge (2014).

Voir HYPERLINK "http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/16/francois-hollande-annonce-5-000-emplois-supplementaires-de-policiers-et-de-gendarmes_4811254_4809495.html"http://www.lemonde.fr/attaques-a-paris/article/2015/11/16/francois-hollande-annonce-5-000-emplois-supplementaires-de-policiers-et-de-gendarmes_4811254_4809495.html

Voir HYPERLINK "http://ipolitics.ca/2014/11/04/harper-isnt-about-to-let-a-good-crisis-get-away/"http://ipolitics.ca/2014/11/04/harper-isnt-about-to-let-a-good-crisis-get-away/

Voir HYPERLINK "https://en.wikipedia.org/wiki/Stand-your-ground_law"https://en.wikipedia.org/wiki/Stand-your-ground_law

Au Québec, voir HYPERLINK "http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/securite_privee/livre_blanc_secprive_12-03.pdf"http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/securite_privee/livre_blanc_secprive_12-03.pdf , p50.

"The Fourth Revolution", voir notice précédente.

Dix Ans Bennis à Brandon Maurice:

Mettons fin à la violence policière qui tue nos jeunes

Samir Shaheen-Hussain - Militant pour la justice sociale et pédiatre urgentiste

Alexandre Popovic, Anne-Marie Gallant, Nazila Bettache et Raven Dumont-Maurice ont contribué à la rédaction de ce texte.

Dans mon travail quotidien aux urgences pédiatriques, je vois les effets néfastes des diverses formes de violence structurelle — capitaliste, coloniale, patriarcale, capacitiste, etc. — sur les jeunes et leurs familles. Les impacts de cette violence systémique sur la population m'ont poussé à militer dans des mouvements pour la justice sociale, notamment contre la violence et l'impunité policières.

Donc, lorsqu'une amie m'a informé que son cousin, Brandon Maurice, un adolescent de Maniwaki, avait été tué par balle par un agent de la Sûreté du Québec (SQ) tôt le matin du 16 novembre 2015, j'étais sous le choc, et enragé. La violence causant un décès à la suite d'une intervention policière — que la victime soit jeune ou plus âgée — est simplement révoltante.

Le décès de Brandon Maurice: une intervention policière meurtrière

Brandon a été tué près de sa ville natale de Maniwaki, dont la population s'élève à près de 4000 personnes et qui se trouve à côté de la communauté Anishinabeg (Algonquin) de Kitigan Zibi, à 300 kilomètres au nord-ouest de Montréal.

Son décès est passé presque inaperçu dans les médias. Pourtant, un jeune de 17 ans tué par la police dans le cadre d'une intervention routière banale est une nouvelle qui mérite d'être relayée, surtout lorsqu'on considère l'historique de violence policière au Québec, où plus de 50 personnes (marginalisées pour la plupart) sont mortes dans le contexte d'interventions policières depuis 2005.

Que l'enquête entourant la mort de Brandon soit confiée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'est rien de moins que scandaleux ! Ces enquêtes étant foncièrement partiales, nous risquons de ne jamais savoir ce qui s'est réellement passé.

Pour quelle raison la police est-elle intervenue ? Pourquoi avoir entamé une poursuite policière ? Pourquoi le policier a-t-il dégainé son arme et tiré ? Lorsque Bruno Jolivette, l'oncle de Brandon, affirme qu'on « est censé avoir des gens pour nous protéger, pas pour nous tuer ! », la question qu'il soulève est : « Qui nous protège de la police ? »

Le décès de Brandon a secoué sa famille et amiEs. Son entourage, qui l'ont décrit comme une personne attentionée et sensible, ont le lourd sentiment que son décès n'aurait jamais dû arriver. Sa famille et ses amiEs ont probablement beaucoup d'autres questions méritant des réponses claires. Bien que celles-ci ne ramèneront pas Brandon à la vie, leur absence ne rajoutera que de la rancoeur à leur deuil. Une enquête publique indépendante et transparente serait un point de départ.

Dix ans plus tard: Un retour sur le décès d'Anas Bennis

Coincidence fâcheuse, le décès de Brandon est survenu presque dix ans jour pour jour après le décès d'Anas Bennis, un jeune homme de 25 ans tué par le SPVM dans le quartier de Côte-des-Neiges, le 1er décembre 2005. Les plaies pour une famille commencent à peine à cicatriser que le cauchemar d'une autre commence.

Je fus engagé dans la Coalition Justice pour Anas durant sa campagne publique (2007-2012). La famille Bennis demandait simplement une enquête publique, exhaustive et indépendante pour éclaircir les circonstances mystérieuses entourant le décès d'Anas afin qu'elle puisse faire son deuil. En guise de réponse, elle s'est butée constamment à un traitement méprisant. Après une campagne publique acharnée, une enquête du coroner fut octroyée en 2008. Elle s'est déroulée en 2011, mais seulement après que la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal ont échoué à la faire annuler en cour !

Cependant, l'enquête du coroner était bidon. Elle n'a jamais remis en question l'enquête policière menée par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Les agents impliqués n'ont pas été contre-interrogés sur leur version des faits. De plus, la coroner n'a jamais pris en considération le rôle potentiel joué par le profilage racial et religieux dans l'action des policiers.

Les enquêtes policières critiquées.

ourtant, la procédure d'enquête appliquée au Québec lors d'incidents impliquant des policiers a été maintes fois critiquée pour son manque d'impartialité, d'imputabilité, de transparence et de crédibilité, notamment par la protectrice du citoyen du Québec. L'omertà qui existe au sein des forces policières rend futiles leurs enquêtes et n'assure en aucun cas que justice soit rendue. Le SPVM, le SPVQ et la SQ sont les corps policiers chargés des enquêtes sur les incidents de décès impliquant la police au Québec ; ils ne sont pas des exceptions à cette tendance.

L'enquête policière du SPVM à la suite du décès, l'année passée, de Nicholas Thorne-Belance, âgé de 5 ans, illustre cette réalité. Nicholas était avec son père en voiture quand ils ont été happés par une autopatrouille banalisée de la SQ roulant dangeureusement à une vitesse deux fois supérieure à celle permise. Initialement, aucune accusation n'a été portée. L'impunité inhérente à cette décision a soulevé la colère de la famille et l'indignation de la population. Le mandat de réviser l'enquête a été confié à un comité sans policiers, ce qui a éventuellement abouti à une accusation criminelle contre le policier fautif.

Plusieurs croient que le Bureau d'enquête indépendant (BEI) — annoncé par le gouvernement provincial en 2012, mais toujours inactif — est une solution. Cependant, le BEI a des lacunes critiques, notamment le fait que d'anciens agents de la police feront partie des équipes d'enquête.

Violence policière comme enjeu de santé publique ... et justice sociale

Nous devons avoir une tolérance zéro pour les bavures policières. Le prix à payer — la vie humaine — est trop cher.

Les réalités économique, politique et sociale ont des impacts tangibles sur la santé, le bien-être et la dignité. Aux États-Unis, le mouvement Black Lives Matter a poussé des intervenants à voir la violence policière comme un enjeu de santé publique. Nous devons entamer cette discussion ici, afin que les contextes économique et sociopolitique dans lesquels les interventions policières se déroulent soient abordés. Plutôt que de se fier à des enquêtes policières bâclées, notre société pourrait mieux prévenir les bavures policières en cernant la violence structurelle et les injustices systémiques en amont et en s'y attaquant.

Le milieu militant qui lutte contre la violence policière a soulevé depuis des années les impacts que celle-ci a sur les individus et les communautés marginaliséEs. Plusieurs prônent carrément le désarmement des forces policières dans une optique de justice sociale. En effet, plusieurs pays (e.g., Angleterre, Islande, Nouvelle-Zélande) restreignent ou interdisent déjà à certains corps policiers de porter des armes. Par ailleurs, prenant pour prémisse le fait que la police est une institution qui, depuis ses origines, perpétue la violence structurelle contre les personnes et les communautés les plus marginalisées et opprimées dans notre societé, des militantEs pour la justice sociale tentent de créer des réponses communautaires évitant complètement le recours à la police.

On ne peut tout simplement pas se permettre que des jeunes comme Anas Bennis, Nicholas Thorne-Belance, Brandon Maurice et beaucoup trop d'autres continuent de mourir aux mains de la police. Tout espoir de prévenir ces décès exige que nous demeurions vigilantEs face à l'institution policière. De façon plus fondamentale, nous devons nous opposer aux puissances économiques, politiques et sociales qui produisent l'injustice systémique et la violence structurelle en premier lieu.

Ce texte est une version légèrement modifiée de celle publiée dans Le Devoir le 12 décembre, 2015 (HYPERLINK "http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/457791/quand-la-violence-policiere-tue" http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/457791/quand-la-violence-policiere-tue). Une version anglaise a été publiée dans le Huffington Post le 5 janvier 2016 (HYPERLINK "http://www.huffingtonpost.ca/samir-shaheenhussain/police-killing-youth_b_8914048.html" http://www.huffingtonpost.ca/samir-shaheenhussain/police-killing-youth_b_8914048.html).

When Will Police Stop Killing Our Youth?

Daily in my work in the pediatric emergency department, I see the detrimental effects of various forms of structural violence in our society -- capitalist, colonial, patriarchal, racist, ableist, etc. -- on children and their families.

The tangible impacts stemming from these systemic injustices -- what some refer to as the structural determinants of health -- on people's day-to-day realities compelled me to become actively involved in grassroots movements for social justice, including against police violence and impunity.

When a friend told me that her teenaged cousin, Brandon Maurice, was shot and killed by a Sûreté du Québec (SQ) agent early in the morning of November 16, I was shocked and outraged. Violence resulting in a death in the context of a police intervention -- whether the victim is young or not -- is simply revolting.

A lethal police intervention that raises questions

Brandon was shot and killed not far from his hometown of Maniwaki, which has a population of about 4,000 people and is adjacent to the Anishinabeg (Algonquin) community of Kitigan Zibi, about 300 kilometres northwest of Montreal.

His death went almost completely unnoticed in the media. Yet, a 17-year-old adolescent killed by the police in the context of a banal driving violation is newsworthy, particularly in light of the the fact that more than 50 people, most of whom were marginalized, have been killed in police operations in Quebec (and over 150 in Canada) since 2005.*

That the Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) has been mandated to investigate Brandon's death is particularly scandalous. Since investigations of police by police are inherently flawed, there is a serious concern that we will never know what actually happened that night.

Why did the police intervene in the first place? Why did they engage in a car chase? Why did the police officer take his gun out and fire? When Bruno Jolivette, Brandon's uncle, affirms that "We are supposed to have people who protect us, not to kill us!" the underlying question is, "Who will protect us from the police?"

Brandon's killing came as a shock to his family and friends, who described him as a caring and considerate person, and felt that his death was completely avoidable. They have many questions that deserve answers. These answers won't bring Brandon back to life, but their absence will add bitterness and resentment to the mourning process. A truly independent and equitable public inquiry would be a start.

Ten years later: The shooting death of Anas Bennis

By tragic coincidence, Brandon's death occurred almost 10 years to the day after the death of Anas Bennis, a 25-year-old man killed by the SPVM in the multi-ethnic and mixed-class neighbourhood of Côte-des-Neiges (in Montreal) on Dec.1, 2005.

The wounds for one family are barely healing as the nightmare of another family begins.

I was actively involved with the Justice for Anas Coalition during its public campaign (2007 to 2012). The Bennis family was simply seeking an exhaustive and independent public inquiry to clarify the mysterious circumstances surrounding Anas' killing so that they could mourn his death.

Instead, they were consistently met with contempt and disdain. A coroner's inquiry was finally granted in 2008, following a relentless public campaign. It eventually took place in 2011, but only after the motion by the City of Montreal and the Montreal Police Brotherhood to have it canceled in court was rejected.

However, the coroner's inquiry was a sham. It never questioned the police investigation by the Service de police de la ville de Québec (SPVQ). The police officers involved were never cross-examined about their version of what happened. Furthermore, the coroner didn't consider the potential role of racial and religious profiling to explain the officers' actions.

Police investigations that are highly criticized

Yet, the process of one police force investigating another has been consistently criticized for its inherent lack of neutrality, accountability, transparency and credibility.**
The code of silence that exists among police forces undermines their investigations and ensures that justice will not be served. The SPVM, SPVQ and SQ are the three police forces in the province of Quebec mandated to conduct investigations when police officers are involved in a civilian death; they are not exceptions to this tendency.

A compelling illustration of this reality is the SPVM investigation into last year's death of five-year old Nicholas Thorne-Belance. Nicholas was in a car being driven by his father, when they were hit by an unmarked SQ vehicle recklessly driving over twice the speed limit.

Initially, no charges were filed against the officer. However, the impunity inherent to this decision outraged Nicholas' family and resulted in public indignation. A mandate to review and expand on the initial SPVM investigation was conferred to an independent committee (without police officers). This resulted in criminal accusations being filed against the offending officer.

Many people think that the creation of the Bureau d'enquête indépendant (BEI) -- announced by the provincial government of Quebec in 2012, but still inactive to this day -- is the answer. However, the BEI has many flaws, including the fact that former police officers will be part of the investigating team.

Police violence as a public health issue

We must have zero tolerance for police brutality. The price to pay -- human life -- is too high.

Economic, political and social realities have tangible impacts on people's health, well-being and dignity. In the United States, the Black Lives Matter movement has forced various actors to more seriously regard police violence as a public-health issue.

This discussion needs to begin here as well, so that the economic and socio-political contexts surrounding police interventions are addressed. Instead of relying on flawed police investigations, our society may actually be able to prevent police brutality by identifying and confronting the conditions that eventually lead to the police interventions in question.

For years, activists opposed to police violence have highlighted how it impacts marginalized individuals and communities. Many advocate disarming police forces outright. In fact, several countries (including England, Iceland and New Zealand) already restrict or prohibit their patrolling police officers from carrying firearms, though they can admittedly still resort to the use of lethal force by other means (batons, electrical impulse devices, etc.).

Meanwhile, radical social-justice activists are imagining community responses that would not resort to the police at all, given that the police force is an institution -- from its origins to the current day -- through which structural violence manifests itself, typically against the most marginalized and oppressed in our society.

At the end of the day, we simply can't accept that people like Anas Bennis, Nicholas Thorne-Belance, Brandon Maurice and too many others continue to die at the hands of the police. Any hope of preventing such deaths will require us to scrutinize the institution of policing. But, more fundamentally, we must oppose the economic, political and social forces that produce systemic injustice and structural violence in the first place.

Author's addendum: since the initial drafting of this text, 25-year-old Mathieu Lévesque was killed by municipal police in the town of Saint-Jean-sur-Richelieu. The SQ is "investigating" the incident.

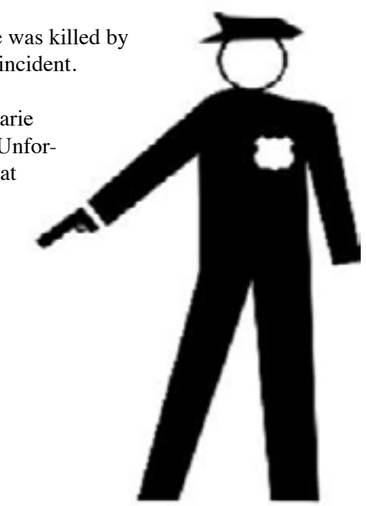

The author would like to acknowledge the contributions of Alexandre Popovic, Anne-Marie Gallant, Nazila Bettache and Raven Dumont-Maurice to the development of this piece. Unfortunately, there is no government-compiled data of civilians killed in police operations that is publicly available; grassroots social-justice groups with limited resources are compelled to do this work instead.

** Among others: Poitras Commission (1999), Taman Commission (2008), Ontario ombudsperson André Marin (2009), Braidwood Commissions of Inquiry (2010), Québec ombudsperson Raymonde Saint-Germain (2010).

Posted in Huffington post:

http://www.huffingtonpost.ca/samir-shaheen-hussain/police-killing-youth_b_8914048.html

Une police qui coûte les yeux de la tête

Un spectre hante les finances publiques canadiennes : le spectre du coût faramineux de la police. Les budgets des corps policiers atteignent en effet continuellement de nouveaux sommets. Depuis plusieurs années, c'est à une véritable surenchère à laquelle nous sommes en train d'assister. Or, plus on injecte des fonds publics dans la police, moins il y en a pour la santé, l'éducation et l'aide aux populations les plus démunies de la société. Qui donc mettra fin à cette spirale infernale ?

Il n'y a rien de bien nouveau dans le fait que les policierEs soient chouchouté-e-s par l'État. La nouveauté tient plutôt dans le fait que de plus en plus de responsables gouvernementaux ne cachent plus leur inquiétude face au poids de plus en plus lourd que font porter sur les finances publiques les milles et uns privilèges dont jouissent allègrement les membres des corps policiers.

L'explosion des coûts des services policiers est si dramatique que le ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews, a décidé de tenir un sommet de deux jours, en janvier 2013, sur la question. Le « Sommet sur les paramètres économiques des services de police » a ainsi rassemblé les ministres de la Sécurité publique fédéraux et provinciaux, des dirigeants du milieu policier, de même que des représentantEs des municipalités, d'associations nationales de police et du milieu universitaire. Cependant, si on se fie au rapport officiel du gouvernement, peu d'engagements concrets semblent être ressortis de la rencontre.

En 2014, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes a voulu à son tour tirer la sonnette d'alarme en publiant un rapport intitulé « Aspects économiques liés aux services de police ».

« Les dépenses des services policiers au Canada ont totalisé 12,9 milliards de dollars en 2011, ce qui représente une augmentation constante depuis 1985, alors qu'elles s'établissaient à 3,5 milliards de dollars. […] D'ici 2015, on prévoit que les dépenses atteindront 17 milliards de dollars, en raison des conventions collectives en vigueur et des contrats sur lesquels on ne peut revenir », lit-on.

Cette même année, Livio Di Matteo, professeur à l'Université de Lakehead, en Ontario, a publié une étude pour le compte de l'Institut Fraser dans laquelle il comparait l'évolution des coûts policiers avec celle du taux de criminalité. On y apprenait que les dépenses réelles par habitant liées aux services policiers ont enregistré un bond de 34 % entre 2000 et 2012, ce qui correspond à plus du double de la croissance de l'ensemble des dépenses publiques gouvernementales durant cette même période. Selon Matteo, les coûts des services policiers absorbent à eux seuls pas moins des deux tiers des fonds publics consacrés au système de justice.

« Dans tous les budgets municipaux, le coût de police augmente de 2 à 3 fois l'inflation », déplorait le président l'Association des municipalités de l'Ontario, Gary McNamara, l'an dernier. Fait à noter, les deux provinces qui se sont révélées championnes dans les dépenses consacrées à la police sont le Québec et l'Ontario.

Matteo a aussi rapporté que le nombre de policierEs a augmenté de 21.8% au Canada, entre 2001 et 2012, alors que durant la même période la croissance démographique a progressé de seulement 12.2 %. Le nombre de policierEs par tranche de 100 000 habitantEs est ainsi passé de 184, en 2001, à 200, en 2012. Notons que le Canada compte 69 539 policierEs, lesquels bénéficient de l'appui de quelque 28 220 civils travaillant au sein des corps policiers.

Les données publiées dans les bilans annuels du SPVM indiquent par ailleurs que l'effectif policier "réel" est continuellement en croissance à Montréal. On est passé de 4178 flics, en 2000, à 4385, en 2007, pour atteindre 4601, en 2014. Selon le site web du ministère québécois de la Sécurité publique, le SPVM comptait 254 policierEs par tranche de 100 00 habitantEs en 2013.* Ce nombre est sensiblement plus élevé que la moyenne québécoise (188), mais aussi canadienne (199) et même américaine (244).

Chose certaine, les données sur le taux de criminalité ne peuvent expliquer la flambée des coûts de la police au Canada. En effet, entre 2001 et 2012, le taux de criminalité a chuté de 26.3% alors que le nombre de policierEs pour 100 000 habitantEs a augmenté de 8.7 %.

Le Comité permanent de la sécurité publique et nationale a dressé un constat semblable. « [En 2011], les dépenses totales de la police s'élevaient à 12,9 milliards de dollars, le nombre d'infractions par policierE à 28,6 et le nombre d'infractions au Code criminel à 1,98 million. Vingt ans plus tôt, soit en 1991, il y avait 56 700 agentEs de police, les dépenses totales s'élevaient à 5,4 milliards de dollars, le nombre d'infractions par policierE était de 51,1 et celui d'infractions au Code criminel de 2,89 millions. Le nombre d'infractions au Code criminel recule régulièrement, tout comme le nombre d'infractions par policierE, tandis que les coûts totaux progressent constamment », écrivent les parlementaires fédéraux.

La folie des dépenses au SPVM

Au SPVM, l'ère des vaches grasses parait être sans fin. Son budget annuel de 687 millions $ fait de lui le service public le plus dispendieux de la Ville de Montréal. Les dépenses consacrées au SPVM correspondent en effet à 13.7 % du budget de Montréal, soit davantage que le transport en commun [10 %] et presque deux fois plus cher que les pompierEs [7.4 %].

« Le budget de la sécurité publique à Montréal a pris des proportions démesurées, dénonce François Limoges, conseiller municipal de Projet Montréal. Il n'est pas soumis aux règles de restrictions budgétaires. On coupe partout, sauf à la sécurité publique. On est devant une administration montréalaise qui fait un fétichisme de la sécurité publique, qui demande de resserrer dans tous les services aux citoyenNEs, sauf dans la sécurité publique. Pourtant, la criminalité et le nombre d'incendies sont en baisse, mais les coûts de sécurité publique explosent. Je m'excuse, mais Montréal n'est pas en train de brûler ».

C'est d'ailleurs le SPVM qui a hérité « du plus gros contrat de l'histoire de la Ville de Montréal après celui des compteurs d'eau », soit la mise sur pied du Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM). Acquis au coût de 74 millions $, le système SERAM devait, en principe, être bon pour une durée de 15 ans. Or, en juillet 2015, le SPVM a décidé de faire marche arrière et de revenir à l'ancien système Zenith datant de 1989, deux semaines à peine après l'entrée en fonction du SÉRAM. « Une fois sur deux, les policierEs doivent répéter leur message. Les répartiteurs et répartitrices ne les comprennent pas », a confié une source au réseau TVA, sous le couvert de l'anonymat.

En juin 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait des dépenses de l'ordre de 8.3 millions $ pour financer l'acquisition d'un tout nouveau centre opérationnel, sur la rue Sherbrooke Est, pour relocaliser quelques 400 policierEs du Service des enquêtes spécialisées du SPVM qui travaillaient jusqu'alors à la Place Versailles. Selon le comité exécutif, le fait qu'un point de service de la cour municipale de la Ville de Montréal soit situé à la Place Versailles générerait « un achalandage de clientèle qui n'est pas souhaitable à proximité des installations du SPVM ». Bref, les dirigeants montréalais dilapident des millions en fonds publics pour offrir au SPVM « un bâtiment où il n'y a que des policierEs ». Au diable les dépenses !

Et que dire de la décision du SPVM de faire l'achat de nouvelles armes à feu ? Le SPVM a en effet décidé, en 2014, que l'heure était venu de remplacer les pistolets Walther P99 Quick Action pour des Glock-19, une nouvelle dépense dont le coût s'élève cette fois-ci à 3.3 millions$. Or, lorsque le SPVM a procédé à l'acquisition du Walther P99 en remplacement du revolver Magnum .357, en 2002, l'arme semi-automatique devait, en principe, avoir une durée de vie de 20 ans, soit jusqu'en 2022… Mais ce n'est pas tout : le SPVM va aussi changer ses étuis à pistolet, et ce, même s'ils sont encore en bon état. Un contrat de 271 000$ a ainsi été accordé, en 2015, à une firme ontarienne pour l'achat de 3500 nouveaux étuis. Après tout, pourquoi s'arrêter dans les dépenses quand on est dans une si bonne lancée ?

À ces dépenses s'ajoutent des contrats totalisant près de 450 000 $ pour la décontamination de trois salles de tir du SPVM. Conséquence de la contamination au plomb des salles de tir, les policierEs du SPVM affichaient le plus faible taux (5% des effectifs) de requalification au tir au Québec, en 2013. La requalification annuelle est elle-même une pratique onéreuse, si l'on en juge par le fait que la Sûreté du Québec a déboursé 1.5 million $, en 2015, pour l'achat de trois millions de cartouches afin que ses policierEs puissent se conformer aux normes énoncées par le ministère de la Sécurité publique en matière de tir.

Le plus aberrant dans cette situation se trouve peut-être dans le fait que des fortunes sont dépensées en fonds publics pour des pistolets qui sont largement sous-utilisés (fort heureusement d'ailleurs). Ainsi, les agentEs du SPVM ont tiréEs quatre coups de feu durant toute l'année 2014. Lorsqu'un policierE appuie sur la détente au cours d'une intervention, « c'est exceptionnel, très exceptionnel », de dire le sergent Hugo Fournier de la SQ. Ne serait-il pas temps de s'inspirer du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Norvège, de l'Islande, de la Nouvelle-Zélande, où les policierEs patrouillent les rues sans porter d'arme à feu ? Il y aurait, au bas mot, des millions d'économies à réaliser… sans même parler des vies sauvées.

La gratuité scolaire... pour flics seulement

Peu de gens savent que la convention collective de travail signée par la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal prévoit une politique de remboursement des frais de scolarité de cours universitaires pour les membres du SPVM.

« Dans tous les cas où il s'agit d'une formation reçue à la seule initiative du policierE et pour les fins de son avancement personnel en vue soit d'une promotion, soit d'une affectation à une autre fonction, les frais de scolarité sont remboursés au policierE à 100%. Pour être éligible au remboursement, le policierE doit suivre ces cours sur son temps et les réussir », stipule en effet le texte de la convention.

La politique de remboursement n'a d'ailleurs rien de bien nouveau. Les bilans annuels du SPVM indiquent que le corps policier municipal a déboursé plus de 1.1 million $ en remboursement de frais de scolarité, de 2000 à 2003. En 2007, cette politique a même été étendue au personnel civil du SPVM. Notons par ailleurs que la Sûreté du Québec a adopté une politique similaire.

C'est quand même fou de penser que des manifestantEs opposéEs à la hausse des frais de scolarité se sont peut-être fait brutaliser, durant la grève générale étudiante de 2012, par des policierEs, qui eux et elles , avaient l'avantage de fréquenter les bancs d'école aux frais des contribuables…

Salaires policiers: the sky is not the limit

Pour le Comité permanent de la sécurité publique et nationale, l'explosion des coûts de la police s'explique par la montée en flèche des salaires des membres de la force constabulaire

« L'augmentation des coûts des services policiers au Canada tient en grande partie à une tendance générale à une hausse marquée des salaires des policierEs, dont la rémunération a progressé de 40 % depuis 10 ans, dépassant la moyenne canadienne, qui a été de 11 %. En fait, les coûts unitaires de la main-d'œuvre, tant des policierEs que des employéEs civils de la police, sont plus élevés que jamais. Depuis 1999, la rémunération de la police progresse nettement plus vite que l'inflation », peut-on lire. Ainsi, la masse salariale représente le plus souvent de 80 à 90 % des budgets de la police.

À Toronto, pas moins de 2 983 des 8 000 employéEs (32.2 %) du service de police font partie de la « sunshine list » - ou « liste dorée » - surnom désignant les fonctionnaires qui empochent plus de 100 000 $ par année.

À Laval, c'est près de la moitié (46 %) des policierEs qui ont perçus un salaire dans les six chiffres, en 2014, une situation attribuée à une soudaine hausse des heures supplémentaires. En incluant les avantages sociaux, la rémunération globale des flics lavallois s'établissait en moyenne à 142 429 $, ce qui constituait le salaire le plus élevé parmi les corps policiers québécois.

Les policierEs du SPVM ne sont pas non plus à plaindre, le quart d'entre eux (1127 policierEs) ayant palpés un salaire supérieur à 100 000 $, en 2014. Parmi ceux-ci/celle-ci, 46 ont même réussi à doubler leur rémunération grâce aux heures supplémentaires. En outre, c'est au SPVM que l'on retrouvait le flic le mieux payé au Québec. Cette année-là, un superviseur de poste de quartier avait cumulé pour 117 700 $ d'heures supplémentaires, de façon à porter sa rémunération totale à la coquette somme de 226 211 $. Voilà qui n'a sans doute pas manquer de faire le bonheur d'Yves Francoeur, président de la Fraternité des policiers et policières de la Ville de Montréal, lui qui affirme sans gêne que « les policierEs de Montréal doivent être les mieux payés au Québec ».

Les policierEs du SPVM semblent d'ailleurs être nombreux/euses à avoir compris comment tirer profit du cumul des heures supplémentaires. L'an dernier, Le Devoir rapportait que 130 d'entre eux/elles pourront prendre leur préretraite à plein salaire grâce au temps supplémentaire accumulé qu'ils/elles avaient mis en banque, une prérogative dont le coût s'élève à 7.4 millions $. « Cela revient à dire que 1 % du budget annuel du SPVM, qui est de 687 millions, sert à payer des policierEs qui se la coulent douce à la maison », de noter le journaliste Brian Myles.

Les aberrations ne s'arrêtent pas là. En janvier 2016, Radio-Canada révélait qu'en Ontario, au moins cinquante policierEs continuent à toucher leur salaire bien qu'ils/elles soient suspenduEs de leurs fonctions. Parmi eux/elles figurent le policier torontois James Forcillo, qui a été trouvé coupable de tentative de meurtre sur le jeune Sammy Yatim, abattu de huit balles, en juillet 2013, ainsi que trois vétérans de la police provinciale de la région de Brockville qui doivent répondre d'accusations de vol et de trafic de drogue. Compte tenu que les flics ontariens gagnent en moyenne 90 000 $ par année, Radio-Canada estime que 4.5 millions $ sont versés à des policierEs payéEs à ne rien faire.* À Ottawa, quatre des six policiers suspendus figurent même sur la « sunshine list ».

Le SPVM a aussi été confronté à ce type de situation lorsque la Cour du Québec a ordonné, en septembre 2013, que deux de ses hauts-gradés, soit l'inspecteur-chef Giovanni Di Feo et l'inspecteur Jimmy Cacchione, continuent de percevoir leur rémunération, et ce, même s'ils avaient été suspendus, trois mois plus tôt, pour divers motifs (manque de loyauté envers l'employeur, bris de lien de confiance, fréquentations douteuses et manquements majeurs aux procédures opérationnelles). Les salaires de Feo et Cacchione, qui ont depuis quitté le SPVM, s'élevaient respectivement à 133 000 $ et 122 000 $.

Dans son rapport, le comité permanent prédit que la surenchère salariale ne pourra perdurer indéfiniment. « Le message des témoins qui ont comparu devant le Comité est clair : il n'est possible de gérer sur le plan budgétaire des coûts salariaux plus élevés que jusqu'à un certain point », lit-on.

Malheureusement, le comité permanent n'a formulé aucune proposition concrète pour tenter d'éteindre la flambée des salaires policiers. Pour attirer et garder des policierEs compétentEs, « il faut leur proposer un salaire suffisant », écrit plutôt le comité, épousant ainsi la rhétorique du lobby policier. Les éluEs attendent-ils/elles que l'élastique leur pète en plein visage pour agir ?

L'appétit vient en mangeant

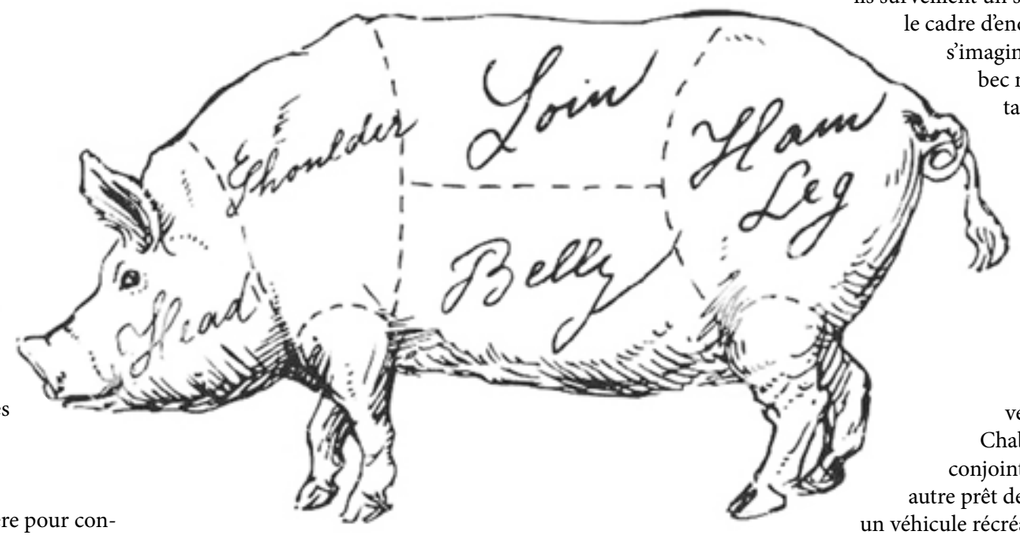

Le lobby policier ne voit évidemment rien à redire par rapport à la flambée des salaires des représentantEs des forces de l'ordre. « Une police mal payée ne travaille pas selon des standards élevés, et elle est plus vulnérable à la corruption », de dire Pierre Veilleux, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), qui représente les membres de la Sûreté du Québec.

Il suffit de lire les dossiers qui défilent devant le Comité de déontologie policière pour constater qu'il n'est pas rare que des policierEs se contre-fichent comme de leur première chemise des « standards élevés » auxquels Veilleux fait allusion.

Quant à l'argument de la probité également invoqué le chef de l'APPQ, on reconnait bien là ce vieux mythe tenace voulant que les salaires élevés soient le prix à payer pour faire l'économie de la corruption, ce cancer qui mine la légitimité des institutions aux yeux du public.

Ironiquement, la Sûreté du Québec est pourtant elle-même aux prises avec un scandale de corruption sans précédent depuis que quatre des membres de sa haute direction ont été inculpés, en janvier 2014, d'abus de confiance, de fraude et vol de plus 5000 $, à la suite d'une enquête menée par d'ex-membres de la SQ, du SPVM et de la GRC.

Richard Deschesnes et Steven Chabot, respectivement numéros 1 et 2 de la SQ au moment des faits, se sont ainsi retrouvés sur les bancs des accusés aux côtés de leurs collègues Jean Audette, ex-patron des enquêtes criminelles, et l'inspecteur Alfred Tremblay, qui a été « inspecteur aux renseignements de sécurité » – généralement un euphémisme pour les enquêtes à caractère politique – avant de prendre sa retraite.

À ce quatuor s'ajoutait Denis Despelteau, ex-inspecteur chef à la SQ reconverti en consultant en relations de travail à sa retraite, qui lui avait été arrêté l'année précédente alors qu'il s'apprêtait à quitter le pays. Il a été inculpé des mêmes accusations, auxquelles s'est ajouté un chef de fabrication de faux documents. Despelteau avait la réputation d'en mener large au quartier général de la SQ, malgré des problèmes de jeu compulsif bien connus.

Despelteau avait aussi des démêlés avec le fisc – à qui il devait la somme de 168 241$ – ce qui l'empêchait d'agir à titre de fournisseur de services auprès d'organismes relevant du gouvernement québécois, comme la SQ. Les dirigeants de la police provinciale avaient malgré tout offert un contrat d'une valeur de 200 000 $ pour que l'officier retraité puisse agir à titre de négociateur en relations de travail.

C'est ainsi que Despelteau a été illégalement rémunéré à même une caisse secrète de la SQ. Évalué à 25 millions $, le fonds secret sert à financer au moins 45 types de dépenses, notamment le paiement d'informateurs et la protection de ministres, mais aussi des opérations spéciales. Les policierEs peuvent, par exemple, s'en servir pour faire déneiger l'entrée d'une planque à partir de laquelle ils surveillent un suspect, acheter de l'alcool de contrebande ou jouer à des jeux de hasard dans le cadre d'enquêtes sur des jeux illégaux et des appareils de loterie vidéo. On peut donc s'imaginer qu'il doit s'en passer des belles, surtout que le Vérificateur général du Québec ne surveille plus les activités du fonds secret depuis 15 ans, comme le rapportait Radio-Canada en 2014. Comme le dit si bien le proverbe : l'occasion fait le larron…

Se croyant à l'abri des regards indiscrets, Deschênes avait de son côté versé des indemnités de départ à ses co-accusés Chabot et Tremblay sans avoir obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor, comme l'allègue des documents déposés en preuve. Voilà qui est

contraire aux règles puisque les indemnités de départ ne figurent pas parmi les 45 types de dépenses autorisées. Les documents révèlent aussi que Chabot n'a jamais déclaré à l'impôt les 167 000 $ d'indemnités qui lui ont été versés à même la caisse secrète.

Chabot s'est servi de cette somme pour acheter un véhicule Infiniti au nom de sa conjointe, rembourser un prêt de 46 000 $ contracté pour l'achat d'un bateau et un autre prêt de 12 000 $ qui a servi à acquérir un véhicule récréatif.

Despelteau a depuis plaidé coupable aux accusations d'avoir utilisé de faux documents et abusé de la confiance de son employeur, en contrepartie de quoi les deux autres charges ont été abandonnées. Il a écopé d'une peine de 15 mois de détention à domicile, en plus de se voir ordonner de suivre une thérapie pour traiter son penchant envers le jeu pathologique. Pendant ce temps, Deschênes et Audette, tous deux suspendus de leurs fonctions, continuent d'encaisser la moitié de leur paye en attendant leur procès…

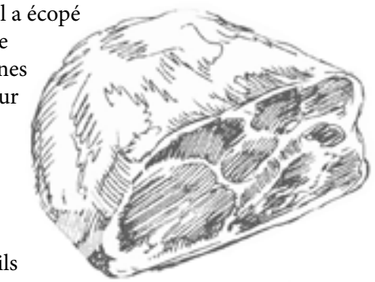

Les accusés dans cette affaire sont loin d'être dans le besoin. On sait, par exemple, que le salaire du directeur général de la SQ s'établissait à 186 551 $, en 2014. Si la rémunération des autres accusés n'est pas connue, on est cependant en droit de présumé que ceux-ci soient tous membres en règle de la « sunshine list » compte tenu de la position élevée qu'ils occupaient dans la hiérarchie policière. Or, cela ne les a pourtant pas empêchés de se montrer « vulnérables à la corruption », pour reprendre l'expression de Veilleux.

Certains voudront sans doute s'imaginer que cette affaire ne représente qu'un cas isolé. Une étude interne menée par la GRC, en 2007, suggère plutôt le contraire. Pas moins de 322 incidents de corruption au sein de la police fédérale y ont été identifiés sur une période de 11 ans, de 1995 à 2005. Encore une fois, les généreux salaires ne semblent pas avoir été efficaces à freiner les ardeurs des flics véreux.

Dans un texte publié sur le blog de la Banque mondiale, Kweku Opoku-Agyemang, boursier postdoctoral à l'Université de Californie, avance même que « les hausses de salaire des fonctionnaires peuvent aggraver la corruption » en s'appuyant sur l'expérience du Ghana, pays de l'Afrique de l'ouest où le salaire des policierEs a doublé du jour au lendemain grâce à une réforme entrée en vigueur en juillet 2010.

« Depuis que leur salaire a progressé, non seulement les fonctionnaires de police passent davantage de temps à racketter les chauffeurs routiers, mais ils leur réclament également davantage d'argent. Au lieu de rendre les forces de police plus loyales, il semble que la hausse de leur salaire ait aiguisé leur appétit », déplore Opoku-Agyemang.

Les émoluments surélevés ne permettent donc pas de garantir la l'honnêteté des policierEs. Y a pas à dire, le contribuable est perdant sur toute la ligne dans cette histoire. Non seulement doit-il payer pour les traitements de faveur que l'État réserve aux membres des forces de l'ordre, mais il doit en plus débourser pour couvrir les excès de gourmandise de flics qui n'arrivent pas à se satisfaire de leurs salaires pharaoniques.

Invasion des drones civils dans notre espace public aérien
Puissance de leurs applications sécuritaires

Les opérations « séduction » amorcent l'acceptabilité sociale de l'invasion des drones civils dans notre espace public aérien et passe sous silence la puissance de leurs applications sécuritaires (pourtant démontrée par la funeste efficacité du drone militaire).
Au regard du développement du marché de la sécurité et des caméras, il ne faut pas être spéculateur averti pour affirmer que les innovations stimuleront in fine une politique sécuritaire, elle, bien durable.

Qu'êtes-vous prêt à accepter ?

Les items proposés dans cette grille de lecture bien que souvent conjugués au futur présentent une réalité opérationnelle (ou quasi) de l'utilisation des drones civils.

Les drones à reconnaissance faciale patrouilleront les rues 24 heures sur 24.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Les drones vidéo-verbaliseront en masse : de l'automobiliste garé en double file au piéton jetant son mégot, en passant par le cycliste avec des écouteurs.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Le recours aux drones comme outils de vidéosurveillance mobile et « intelligente » (VSI) permettra le "vidéo tracking" ou "pistage".

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

En nous survolant, les drones pourront interroger nos traces numériques comme autant de balises (smartphone, montre connectée, puces RFID des cartes bancaires, transport, vitale…) et sauront tout de nous (relations, déplacements, connexions, achats, habitudes,…)

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Les systèmes embarqués des drones civils combineront toutes les technologies faisant des civils des objets connectés (traçage, géo-localisation, identification, enregistrement et captation d'images et sons…)

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Avec les algorithmes et logiciels, les drones identifieront les individus au comportement suspect (analyse de la voix d'un individu, de sa démarche et de ses mouvements, port d'une capuche, marche en groupe dans le sens opposé à la foule, marche à une vitesse différente des autres, rester debout parmi une majorité de personnes assises…)

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

A l'aide des technologies embarquées, les drones permettront une nouvelle manière de faire du renseignement et du fichage : chacun de nous correspondra à un type de menace.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Les officiers interrogeront les individus suspectés directement via les haut-parleurs et microphones installés sur les drones.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Les interventions policières pourront s'effectuer directement par les drones munis d'engins capables de neutraliser les personnes (Taser-décharge électrique, laser, gaz aveuglant ou paralysant, ultrasons…)

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

La police pourra intervenir directement avec des drones munis d'armes létales comme les drones militaires.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Inscrite dans sa filiation avec le drone militaire qui surveille, contrôle, détruit et tue, le drone sécuritaire s'affirme comme incontournable pour remplacer les forces de l'ordre.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Le ciel de nos villes va être envahi de drones civils volant en flotte ou de façon isolée.

❒ J'accepte ❒ Je n'accepte pas

Les civils coûtent moins cher

Dans son rapport, le Comité permanent de la sécurité publique et nationale n'y est pas allé par quatre chemins. « Le modèle de services policiers actuel n'est plus durable », souligne-t-il d'entrée de jeu.

Un message que Peter Sloly, chef adjoint de la police de Toronto, semble avoir fait sien. Lorsque le budget annuel de la police de Toronto a dépassé le niveau record d'un milliard $, Sloly a en effet causé la surprise en déclarant, en début d'année 2016, que le corps policier serait capable de se départir « [TRADUCTION] de plusieurs centaines de policières, ce qui représente des dizaines de millions de dollars », en se tournant vers les nouvelles technologies. Pour Sloly, les coûts de la police vont continuer à augmenter de façon exponentielle tant et aussi longtemps que la force constabulaire de la Ville-Reine ne se débarrassera pas de son modèle policier réactif. Des propos que Mike McCormack, président de l'association des policiers de Toronto, a dénoncé comme étant « suspects », « égoïstes » et « incendiaires ».

À Sudbury, le chef de police, Frank Elsner, semblait aussi d'avis que son organisation siphonnait une part démesurée de fonds publics puisqu'il s'est prononcé publiquement, en 2013, contre une offre de financement pour l'embauche de policierEs additionnelles. Elsner a plaidé que cette nouvelle somme d'argent devrait plutôt être consacrée aux soins de santé mentale, en reprochant du même coup aux gouvernements d'avoir abdiqués leurs responsabilités en ce domaine.

Le rapport du comité permanent fait d'ailleurs état du rôle joué par les « questions de santé mentale et de troubles d'ordre social » dans l'explosion des coûts de la police. Ainsi, le Comité rapporte « que de 70 à 80 % des demandes de services de police n'ont aujourd'hui rien à voir avec la criminalité », lit-on. Curt Taylor Griffiths, professeur de l'École de criminologie à l'Université Simon Fraser, à Vancouver, y voit une conséquence des compressions budgétaires. « Dès qu'un gouvernement provincial impose ses réductions aux services de travailleurs /euses sociaux, de travailleurs/euses en santé mentale, d'agentEs de probation et d'autres ressources de prestation de services, ce sont les agentes de police qui écopent », a-t-il expliqué au comité.

Fait intéressant, la première recommandation formulée par le comité permanent stipule que « la police ne soit plus le premier et unique répondant » lorsqu'il y a matière à intervention auprès de personnes souffrant de problèmes de santé mentale. « Le Comité est d'avis que les policierEs de première ligne ne sont pas les mieux outillées pour répondre à ce type de cas », conclut-il. Autrement dit, la recherche de solutions pour réduire les coûts astronomiques de la police pourrait représenter l'occasion rêvée pour faire davantage de place aux civils lors d'interventions auprès de personnes en crise, surtout que gouvernement fédéral s'est lui-même montré ouvert à l'idée. En effet, dans sa réponse au rapport du comité, le ministre de la Sécurité publique, Steve Blaney, a qualifié de de « pratiques exemplaires » le fait que les corps policiers fassent « appel à du personnel civil » pour ce type d'intervention.

D'ailleurs, à St-Jean (Terre-Neuve) et à Sudbury, des équipes d'intervenantes entièrement composées de civils sont déjà en place depuis quelques années pour intervenir auprès de personnes en crise. Au Québec, la Sûreté du Québec a vu un certain intérêt à l'idée d'impliquer des civils dans la foulée de la crise provoquée par les allégations de sévices sexuels formulées par des femmes autochtones, à Val-d'Or, l'automne dernier. Ainsi, le chef de la SQ, Martin Prud'homme, a annoncé que des travailleurs/euses sociaux allaient patrouiller avec des policières dans cette ville de l'Abitibi. « Ils pourront intervenir en milieu urbain face à des phénomènes comme la santé mentale, l'itinérance et la toxicomanie », a-t-il expliqué.

Il vaut aussi la peine de souligner que le comité permanent s'est dit d'avis que les enquêtes de la police sur la police donnaient lieu à « certains chevauchements » qui, s'ils étaient éliminés, permettraient de « réaliser d'importantes économies de coûts ». Le comité a ainsi noté que plusieurs provinces canadiennes avaient mis sur pied « des agences indépendantes d'enquête » qui « sont appelées à mener des enquêtes indépendantes dans les cas où un policière pourrait avoir commis un acte criminel ». Or, « l'enquête portant sur le premier incident lors duquel les policière ont été appelées se tient souvent en même temps que l'enquête indépendante ayant mené à l'allégation de conduite criminelle visant les policierEs en question », déplore-t-on.

Bref, en confiant les enquêtes de la police sur la police à des enquêteurs et enquêtrices civils, les contribuables ne pourront qu'en ressortir gagnant. Après tout, les civils coûtent généralement bien moins cher que les flics ! La preuve : à Montréal, unE constable disposant de six ans d'expérience empoche 62 $ de l'heure pour diriger le trafic automobile, tandis qu'à Vancouver, un civil fait le même boulot pour un tarif variant de 22 à 26 $ de l'heure.

Le comité permanent a toutefois suscité la controverse en recommandant aux corps policiers « d'envisager des façons de générer des revenus ». Le comité avait pourtant été informé des dangers inhérents à une telle proposition. « Les témoins ont averti le Comité qu'il y avait un risque que, aux yeux du public, il y ait un conflit d'intérêts ou une apparence de conflit d'intérêts entre les initiatives policières de génération de revenus et les interventions de la police », peut-on lire.

Jean-Pierre Gariépy, ex-chef de la police de Laval, a d'ailleurs balayé du revers de la main la recommandation du comité. « Je ne suis pas favorable à cela. La police ne doit pas être mercantile. De plus, les commandites et ententes commerciales, ça peut devenir très dangereux et ton impartialité peut en souffrir », a-t-il déclaré. Notons que le Code de déontologie des policiers du Québec prévoit que les policierEs doivent exercer leurs « fonctions avec désintéressement et impartialité et éviter de se placer dans une situation où il serait en conflit d'intérêts de nature à compromettre son impartialité ou à affecter défavorablement son jugement et sa loyauté ».

L'austérité, c'est jamais pour les policières

Les gouvernements ont l'austérité à la bouche depuis quelques années. Question de mieux faire passer auprès de la population la saveur amère de leurs pénibles politiques, les responsables gouvernementaux assurent à qui veut bien l'entendre que personne ne sera épargné par le rouleau compresseur. « Tout le monde doit participer à l'effort pour redresser les finances publiques du Québec », avait ainsi prétendu Martin Coiteux, alors président du Conseil du Trésor, en 2014. Qu'en est-il dans les faits ?

Il est vrai que des coupures de 30 millions $ ont été annoncées, en 2014, dans les dépenses de la Sûreté du Québec. Pour atteindre le montant ciblé, la direction de la SQ avait évoqué une trentaine de mesures, dont le gel d'embauche, la réduction dans le parc automobile et les acquisitions d'équipements, l'imposition de restrictions sur le temps supplémentaires, les primes et la formation.

Pierre Veilleux, président de l'Association des policières et policiers provinciaux du Québec (APPQ), n'a cependant pas caché son scepticisme. « Le vœux pieux, ce serait 30 millions, lance-t-il. Mais honnêtement je ne pense pas qu'on puisse y arriver dans l'expectative qu'on est un service d'urgence et qu'il va y avoir sûrement des grands dossiers d'ici mars 2015, ne serait-ce que travailler au niveau des diverses manifestations qui vont se faire pendant l'automne: ça va générer énormément de temps et d'argent ».

Veilleux faisait ainsi référence aux éventuelles manifestations étudiantes, syndicales et communautaires contre… les politiques d'austérité. Voilà une façon peu subtile de rappeler au gouvernement Couillard qu'il aura besoin de la force constabulaire pour défendre le régime libéral contre le mouvement d'opposition aux compressions budgétaires.

Quatre-vingt-douze personnes ont certes perdu leur emploi à la SQ du fait de la cure d'amaigrissement imposée par Québec. Toutefois, il s'agissait principalement des employéEs de bureau, comme le rapportait Le Soleil. Les flics de la SQ peuvent dormir sur leurs deux oreilles : leurs jobs ne sont pas menacées.

Mieux que ça : tout indique que les libéraux de Couillard vont augmenter le salaire des policière s de la SQ, alors qu'ils avaient pourtant annoncés un gel salarial de deux ans pour le reste de la fonction publique québécoise. Ainsi, Québec s'était engagé, en 2011, à tenir compte de la rémunération versée dans d'autres corps policiers canadiens lorsqu'il négociera avec les représentants de la SQ. Quand on sait que les flics de la Sûreté du Québec accusent un retard de 11.71% derrière leurs collèges de la GRC, et que la rémunération de ceux/celles-ci est inférieure de 3.1 % à celle de la police provinciale de l'Ontario, le rattrapage salarial dont bénéficieront les membres de la SQ risque de faire mal aux finances publiques.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le gouvernement manque de rigueur dans sa politique de rigueur budgétaire. Surtout que tout porte également à croire que Québec va continuer à financer les deux tiers du régime de retraite des membres de la SQ, alors qu'il exige pourtant des autres fonctionnaires y contribuent à hauteur de 50 %. C'est la conclusion que l'on peut tirer du refus de la ministre de la Sécurité publique de l'époque, Lise Thériault, de s'engager à ce que les flics de la SQ soient soumis à la même rigueur que les autres employées de l'État lors du renouvellement de leur convention collective.

« Je ne veux pas faire la négociation sur la place publique », avait répondu Thériault aux journalistes qui lui avaient demandé de prendre position sur cet enjeu, l'an dernier. Compte tenu que le gouvernement Couillard ne s'était pas gardé cette petite gêne

avec les autres fonctionnaires, le silence de la ministre en disait long.

Mais évidemment, quand on veut accorder des traitements de faveur dans un contexte d'austérité, mieux vaut le faire derrière des portes closes, à l'abri du regard de ceux/celles qui eux/elles n'en bénéficient pas. L'opacité semble d'ailleurs être de rigueur en ce qui a trait aux privilèges que l'État québécois consent aux policières de la SQ. « Contrairement aux conventions collectives des autres employéEs de l'État, celle des policière n'est pas disponible sur le site Internet du ministère du Travail », a ainsi observé Gilbert Lavoie, éditorialiste au Soleil.

L'APPQ tient elle-même à ce que les tractations avec Québec se déroulent dans le plus grand secret, comme en témoigne cette consigne du silence émise par Veilleux à l'égard de l'étude de l'Institut de la statistique du Québec sur la rémunération globale qui servira de base à la négociation entre les parties. « Pas besoin de vous dire que ce document devra demeurer confidentiel au niveau des parties tant que nous ne serons pas parvenus à une entente de principe acceptée par les membres. Nous ne voudrions pas que certaines personnes s'amusent à interpréter sur la place publique les données que pourrait contenir cette étude », a-t-il déclaré.

Si le gouvernement ne pas va pas piger dans la poche des flics de la SQ, il semble bien décidé à faire payer plusieurs municipalités qui sont desservies par la police provinciale. C'est ce que suggère la nouvelle facture que la Sûreté du Québec a adressé aux municipalités de la Gaspésie pour 2015. « Elle a augmenté de façon exponentielle. On est rendu à 611 000 $, sans avoir un service supplémentaire », dénonce la mairesse de Chandler, Louisette Langlois. Pour sa part, Gaspé a vu sa facture passer de 200 000 $ à 1,8 million $.

Or, en refilant la facture aux municipalités, ce sont encore les contribuables qui risquent de casquer en bout de ligne. « Pour moi, c'est un impôt déguisé, car on paie déjà ce service avec nos taxes et l'impôt au provincial », de dire Michel Gilbert, directeur général de la Municipalité de Saint-René.

Les flics de la GRC ont eux aussi bénéficié de l'indulgence du gouvernement. La Presse Canadienne rapportait en effet, en 2014, que la police fédérale « évitera des compressions dans ses principaux services policiers », notamment en raison de progrès technologiques. L'année suivante, le ministre de la Sécurité publique, Steven Blaney, s'était d'ailleurs lui-même félicité du fait « qu'aucun poste de policière travaillant en première ligne n'a été supprimé » à la GRC.

Sean Jorgensen, le directeur pour la politique stratégique des services de police spécialisés au sein de la GRC, a toutefois voulu réduire les attentes quant au rôle que peut jouer les technologies de fine pointe dans la réduction des coûts. « [TRADUCTION] Vous ne réussirez jamais à résoudre un problème financier dans le service de police national parce qu'elles sont en constante évolution », a-t-il prévenu.

Aux États-Unis, il aura fallu une crise économique d'envergure pour que les services policiers se voient obligés de se serrer la ceinture. « Des États américains ont procédé à des réductions de 20, de 30 ou de 40 % de leur budget affecté aux services de police, et ce, en quelques mois », écrit le Comité permanent de la sécurité publique et nationale. Au Royaume-Uni aussi, les budgets de la police ont fait les frais de la crise. Le gouvernement britannique a en effet procéder à des coupures de 20 % dans les budgets des corps policiers.

L'inconstitutionnalité de l'article 500.1

Entre 2011 et 2015, plusieurs services de police dans différentes villes du Québec - Alma, Montréal, Sherbrooke, Gatineau et Québec – ont utilisé l'article 500.1 du Code de la sécurité routière pour réprimer des manifestations. La première utilisation de cet outil législatif remonte au 15 mars 2011, alors que le SPVM a arrêté 258 personnes dans le cadre de la manifestation annuelle contre la brutalité policière organisée par le COBP.

Les arrêté-e-s du 15 mars 2011 et le COBP ont entrepris avec des allié-e-s de contester la constitutionnalité de 500.1. Une longue contestation, qui sera finalement gagnée 4 ans et 8 mois après l'arrestation de masse. Le 12 novembre 2015, le juge Cournoyer de la Cour supérieure déclare que l'article 500.1 est inconstitutionnel parce qu'il va à l'encontre des Chartes des droits et libertés du Québec et du Canada. Selon le juge, 500.1 est actuellement écrit d'une manière qui donne à la police un pouvoir discrétionnaire absolu de décider de réprimer ou pas une manifestation, ce qui est inacceptable.

Le juge décide toutefois de suspendre l'invalidation de 500.1 pour une période de 6 mois - une pratique courante - afin de donner au législateur du temps pour le modifier de manière à ce qu'il

On peut prévoir deux scénarios possibles :

- Si l'article 500.1 n'est pas modifié d'ici l'expiration du délai de 6 mois, le 12 mai 2016, il sera alors officiellement invalidé. D'ici le mois de mai, il est très peu probable qu'un service de police décide d'utiliser cet outil législatif dont la forme actuelle est inconstitutionnelle.

- Si le pouvoir législatif entreprend de réécrire l'article 500.1, et d'y inclure un régime d'autorisation des manifestations ou des critères plus précis afin de limiter le pouvoir discrétionnaire absolu de la police, il est possible que des corps policiers recommencent à utiliser 500.1 dans sa nouvelle forme. C'est donc dire que d'autres contestations constitutionnelles de 500.1 peuvent être à prévoir.

La lutte qui est menée depuis 2011 dans l'arène juridique contre 500.1 a été gagnée : à court terme, elle permet de faire tomber les accusations contre des centaines de personnes arrêtées en vertu de 500.1 entre 2011 et 2015. Des retraits des contraventions ont été confirmés à Montréal et Alma ; les retraits ne sont pas encore officiels dans les autres villes.

La victoire juridique est cependant limitée puisque le pouvoir législatif pourrait imposer un encadrement législatif de la manifestation sans contrevenir aux Chartes. La possibilité de manifester, sans limitation par les pouvoirs politiques et policiers, ne peut donc pas être obtenue par les luttes devant les tribunaux, d'où l'importance de penser la lutte juridique comme un soutien aux luttes qui sont, d'abord et avant tout, politiques.

Parfois, comme c'est le cas de la décision sur l'inconstitutionnalité de 500.1, la lutte juridique peut donner des outils pour renforcer les luttes sur le plan politique. Ainsi, une voix de plus – celle du juge Cournoyer – s'ajoute à toutes celles qui affirment, par exemple, que :

- La liberté de manifester publiquement sa dissidence est un droit fondamental dans une société;

- L'exercice de la manifestation est soumis à un pouvoir discrétionnaire absolu de la police, ce qui est arbitraire puisque celle-ci accepte ou empêche l'exercice de la manifestation en fonction de

critères inconnus – ce que nous savons être du profilage politique ;

- La police peut assurer la sécurité lors d'une manifestation même lorsqu'elle n'est pas avisée au préalable, et ne reçoit pas d'itinéraire, ce qui déconstruit le mythe que la police a absolument besoin de l'itinéraire d'une manifestation.

La lutte juridique pour contrer la répression de nos mobilisations sociales peut soutenir, sans jamais la remplacer, une lutte qui est d'abord et avant tout, politique et qui se passe dans la rue.

SEMAINE CONTRE LA BRUTALITÉ POLICIÈRE

du 9 au 15 mars 2016

9 mars 19h: Projection insurgées: brutalité policière et féminisme. Café l'artère 7000 avenue du Parc. Contribution Volontaire

10 mars 17h: Lancement du zine des Sorcières sur le thème de la brutalité policière et du féminisme. Lancement du Journal 'État Policier' par le COBP. Yermad 901 de maisonneuve. Gratuit

11 mars 20h: Peroxyde,Ripcordz,Blame the name, Rat patrol,Idiocrates. Katacombes 1635 st-laurent. 8$

12 mars 22h: Show bénéfice pour la bibliothèque anarchiste Dira avec Action Sédition,Crossbones, Headcase,No chaser. Fatal@fattal. 5$

13 mars 19h: Projection du film Diaz, organisée par Dure réalité. La déferle 1407 rue Valois. Gratuit

14 mars 18h: Conférence 'Témoins de la répression: où en est la CPRP?'. Dira 2033 St-Laurent. Gratuit

15 mars 17h: BBQ organisé par IWW montréal. Parc Lafontaine coin Garnier et Rachel. Gratuit

15 mars 20h: Manifestation contre la brutalité policière. Parc Lafontaine coin Garnier et Rachel

Bienvenue à toutes et tous!